



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Bureau Alsace à Bruxelles - Proposition d'un avenant financier et de la contribution du Département du Bas-Rhin pour l'année 2017

Rapport n° CP/2017/068

Service gestionnaire :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 65 200 € au Bureau Alsace à Bruxelles au titre de l'année budgétaire 2017. Il est également proposé d'approuver les termes du projet d'avenant financier n°2 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles, rédigé en application de la convention cadre de partenariat 2015-2017.

Cette convention cadre, signée par autorisation de la Commission Permanente du 11 mai 2015, fixe la gouvernance du partenariat et les objectifs collectifs: représentation auprès des institutions européennes à Bruxelles; information sur les programmes européens, recours aux appels à projets européens; rayonnement de l'Alsace et valorisation les projets d'excellence alsaciens à l'échelle européenne, etc.

1. Le Bureau Alsace fournit une prestation de qualité, appréciée des partenaires alsaciens

Le Bureau Alsace (BA) à Bruxelles, créé en 1990, est l'outil commun de représentation de 9 collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes à Bruxelles. Outre le Département du Bas-Rhin, en sont membres co-financeurs : la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, la Chambre de Métiers, la Chambre régionale d'agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace.

En 2015, l'Université de Strasbourg a rejoint ce partenariat régional unique et exemplaire. Aucune autre région européenne n'a réussi à rassembler, au sein d'un bureau commun de représentation, l'ensemble des grands acteurs régionaux.

Malgré le dimensionnement réduit du BA (4 agents permanents), les apports sont de qualité. L'important travail de veille et d'assistance technique permet au Département du Bas-Rhin de saisir un nombre intéressant «d'opportunités européennes» tout au long de l'année:

- rencontres avec des personnalités européennes (accueil d'une délégation bas-rhinoise à Bruxelles en 2016) ;
- participation à des projets européens (projet Erasmus+ piloté par le collège de Marlenheim ; projet VALORG, projet Eurovélo 5 Via Romea, etc) ;
- valorisation de l'action départementale à l'échelle européenne (démarche « silver développement » consacrée « site de référence européen » dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation), veille sur les bonnes pratiques (concept de « Smart cities » pour futur quartier innovant de Brumath);
- recherche de fonds européens (Plan Junker, etc).

Les thématiques suivantes ont été identifiées comme prioritaires en 2017 : statut européen de Strasbourg, citoyenneté européenne des jeunes, inclusion sociale, silver développement, maîtrise énergétique, transports intelligents, Politique « vélo », Tourisme « séniors ».

2. Pour l'exercice 2017, l'engagement financier (65 200 €) du Département du Bas-Rhin suppose la signature d'un avenant à la convention cadre de partenariat 2015-2017

En effet, les articles 3 et 4 de la convention précisent que les montants des subventions de fonctionnement pour les années 2016 et 2017 feront l'objet d'avenants financiers.

Pour l'exercice 2017, il est proposé d'attribuer une contribution du Département du Bas-Rhin de 65 200 € maximum ajustable à la baisse en fonction des dépenses effectivement réalisées par le Bureau Alsace. Les crédits sont inscrits au BP 2017.

Cette subvention a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Attractivité, Développement des territoires et des Relations institutionnelles, lors de sa séance du 2 février 2017.

Contributions des 10 partenaires :

- Région Grand Est : 154 200 €
- Eurométropole de Strasbourg : 78 000 €
- Département du Bas-Rhin 65 200 €
- Département du Haut-Rhin 45 000 €
- Mulhouse Alsace Agglomération 17 346 €
- CCI Alsace : 14 000 €
- Communauté d'Agglomération de Colmar 7 396 €
- Chambre de Métiers d'Alsace 5 841 €
- Chambre d'Agriculture d'Alsace 5 000 €
- Université de Strasbourg : 10 000 €

Total : 401 983 €

A noter que cet engagement juridique entre dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose: « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39002	65-6574-041	65 200,00 €	65 200,00 €	65 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) - Service (structure support du Bureau Alsace à Bruxelles) une subvention de fonctionnement de 65 200 euros pour 2017.

Elle approuve les termes du projet d'avenant financier n°2 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles, rédigé en application des articles 3 et 4 de la convention cadre de partenariat pour les activités du Bureau

Alsace à Bruxelles 2015-2016-2017 et autorise sa signature par le président du Conseil Départemental ou son représentant.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY